

JOURS FÉRIÉS DES AUTORITÉS EN VALEURS MOBILIÈRES 2002 – AVIS DU PERSONNEL DES AUTORITÉS CANADIENNES EN VALEURS MOBILIÈRES 13-310

Référence : Bulletin hebdomadaire : 2002-05-10, Vol. XXXIII n° 18

Nous avons instauré un régime d'examen concerté (REC) des prospectus (ordinaires, simplifiés et d'OPC), des modifications de prospectus, des demandes de dispenses, des dépôts préalables et des notices annuelles initiales et de renouvellement. Le REC est décrit, au Québec, dans l'*Avis relatif au régime d'examen concerté du prospectus et de la notice annuelle*.

L'autorité principale délivre un document de décision du REC faisant foi du visa des autorités autres que l'autorité principale dont les bureaux sont ouverts à la date du document. Elle délivre un document de décision du REC faisant foi du visa des autres autorités le premier jour où les bureaux de ces dernières sont ouverts. Cette procédure est décrite à l'article 7.8 de l'avis.

Les courtiers ne peuvent faire de sollicitation dans le territoire d'une autorité autre que l'autorité principale qu'après la délivrance du visa dans ce territoire. De plus, les émetteurs ne peuvent placer leurs titres dans ce territoire qu'à compter de ce moment.

Voici la liste des jours fériés des autorités en valeurs mobilières en 2002. Les émetteurs sont invités à en tenir compte pour ordonnancer leurs activités.

Jours fériés des autorités en valeurs mobilières 2002

1. Les samedis et dimanches (toutes)*
2. Mardi 1^{er} janvier (toutes) **(2002)**
3. Mercredi 2 janvier (Québec)
4. Vendredi 22 février (Yukon)
5. Lundi 18 mars (Terre-Neuve)

6. Vendredi 29 mars (toutes)
7. Lundi 1^{er} avril (toutes sauf Alberta, Saskatchewan, Ontario, Terre-Neuve)
8. Lundi 22 avril (Terre-Neuve)
9. Lundi 20 mai (toutes)
10. Vendredi 21 juin (Territoires du Nord-Ouest)
11. Lundi 24 juin (Québec, Terre-Neuve)
12. Lundi 1^{er} juillet (toutes)
13. Lundi 8 juillet (Terre-Neuve)
14. Mardi 9 juillet (Nunavut)
15. Vendredi 2 août (Saskatchewan)
16. Lundi 5 août (toutes sauf Québec, Île-du-Prince-Édouard, Terre-Neuve, Yukon, Nunavut)
17. Mercredi 7 août (Terre-Neuve) (sous réserve des conditions atmosphériques)
18. Vendredi 16 août (Île-du-Prince-Édouard)
19. Lundi 19 août (Yukon)
20. Lundi 2 septembre (toutes)
21. Lundi 14 octobre (toutes)
22. Lundi 11 novembre (toutes sauf Alberta, Ontario, Québec)
23. Mardi 24 décembre (Québec)
24. Mardi 24 décembre après-midi (Manitoba, Nouvelle-Écosse, Île-du-Prince-Édouard)
25. Mercredi 25 décembre (toutes)
26. Jeudi 26 décembre (toutes)

27. Mardi 31 décembre (Québec)
28. Mercredi 1^{er} janvier (toutes) **(2003)**
29. Jeudi 2 janvier (Québec)

*Les autorités concernées sont indiquées entre parenthèses.